



LE BLAINVILLOIS



Février 2013
Nouvelle édition n°46

Blainville, j'y vis bien

LE MOT DU MAIRE

DANS CE NUMERO

- Le Conseil Municipal
- Aménagements à venir
- Citoyenneté

DANS VOS AGENDAS



ATELIER DU LAEP

Le prochain atelier se déroulera le lundi 25 février de 9h00 à 11h00 (aux horaires habituels de la Ludothèque). Il s'agira d'un atelier d'éveil musical adulte-enfant, "comptines, jeux de doigts et découverte des instruments". À noter que le LAEP sera exceptionnellement fermé le mardi 26 février.

Retrouvez également la vie blainvilloise
et toujours plus d'images sur
www.blainvillesurleau.fr

Au moment où je préparais les quelques points de mon intervention pour l'inauguration des bureaux rénovés et restructurés de La Poste, il me vint l'idée de rappeler que cet espace accueillait initialement l'école maternelle du centre et qu'il avait été inauguré par le ministre Jacques CHEREQUE, Daniel REINER étant maire et député de l'époque. Si je remémore cet épisode de l'histoire de Blainville-sur-l'Eau, c'est notamment pour souligner que des changements d'affectation de locaux, de bâtiments communaux ne sont pas une lubie de l'équipe municipale que j'ai le plaisir d'animer.

En effet que ce soit à l'époque de Daniel REINER alors maire de notre Commune ou actuellement, à chaque fois qu'il y a possibilité d'optimiser l'utilisation de locaux, de les rendre plus accessibles et en adéquation avec les services à rendre aux blainvillois et aux usagers d'où qu'ils viennent, nous le faisons et poursuivons dans ce même esprit. Aussi aujourd'hui je pose les questions suivantes :

- est-il ridicule de rapprocher sur un même site l'ensemble des services en direction des enfants : crèche, centre de loisirs, écoles maternelle et élémentaire ?
- est-il anormal de réhabiliter enfin des locaux pour les rendre moins énergivores grâce notamment à des travaux d'isolation ?
- est-il anormal de permettre une réelle accessibilité des locaux associatifs et services publics aux personnes à mobilité réduite par l'installation d'ascenseur ?
- n'était-ce pas logique d'installer l'École Municipale d'Enseignements Artistiques (EMEA) dans les locaux de la Maison des Fêtes et de la Culture ?

Alors si vous considérez comme moi,

- qu'il est utile de rendre nos équipements et services plus accessibles, plus sécurisés pour les usagers,
- qu'il est urgent d'entamer un programme pluriannuel de travaux pour optimiser, développer nos services à la population et préserver notre patrimoine communal, alors vous aurez comme moi des difficultés à comprendre la position de nos collègues de l'opposition municipale qui rejettent systématiquement nos actions et toutes les demandes de subventions qui s'y rattachent.

Pourtant le rôle des élus n'est-il pas de rechercher tous les partenariats financiers possibles tant pour les investissements que pour le fonctionnement des services ?... c'est d'ailleurs ce que nous faisons régulièrement dans le cadre des marchés publics que nous lançons et de ce point de vue-là, c'est une aussi réussite.

Bonne lecture et soyez assurés de toute l'attention que mes collègues et moi-même portons au bien-être de tous.

Le maire
Annie Farrudja

A NOTER

Conciliateur de justice

Permanence en Mairie le **lundi 4 février** à partir de 14h30. Prendre rendez-vous par téléphone : 03 83 75 70 05.

Repas du temps libre à la salle de restaurant de la M.F.C.

Les mercredis 13 et 20 février.

Inscriptions au CCAS les mardi et jeudi (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Carnaval des anciens

Le **jeudi 14 mars**, le C.C.A.S. organise un repas dansant à la Maison des Fêtes et de la Culture à l'intention des personnes âgées et des retraités de Blainville-sur-l'Eau et environs pour fêter carnaval avec nos amis de Blénod.

Le prix est fixé à 28 euros par personne. Les inscriptions, accompagnées du règlement, seront prises au C.C.A.S. jusqu'au **07 mars 2013**.

Ludothèque / LAEP

Durant les vacances d'hiver, le LAEP et la Ludothèque seront fermés du **4 au 8 mars inclus**.

Don du sang

Mercredi 27 février de 16h00 à 19h30 à la Maison des Fêtes et de la Culture. Pour un premier don, merci de vous munir d'une pièce d'identité. Venez nombreux.

Vente de bois

La Commune vend du bois de chauffage aux habitants de Blainville-sur-l'Eau. Chaque foyer intéressé doit s'inscrire en Mairie. Le prix est de 45 euros le stère. Le Maire déclinera toutes responsabilités concernant d'éventuels incidents.

Vie économique

Un nouvel artisan s'est installé à Blainville-sur-l'Eau : la société Design Cloison, plâtrerie et carrelage. Téléphone : 06 83 26 84 32

CULTURE ET LOISIRS

Médiathèque l'Eau Vive : Des mots d'amour

> Du **1^{er} au 28 février 2013** : Exposition "Amour des mots d'amour"

Extraits de textes et d'illustrations d'albums sur le sentiment amoureux. "Les enfants se font des câlins, ils se tiennent par la main, se font des bisous. Ils font preuve d'attentions envers leur bien aimée(e). L'enfant fait de son amoureux(se) son élu(e) ! Il va sublimer sa relation. Tomber amoureux est aussi pour un enfant une manière de s'identifier au couple parental".

> Du **1^{er} au 30 mars 2013** : Concours de Livres Illustrés

Une nouvelle fois, la Médiathèque l'Eau Vive organise son désormais traditionnel Concours de Livres Illustrés. Cette année, le thème sera en rapport avec l'exposition puisque nous proposons aux artistes en herbe de plancher sur "Écris ton plus beau livre d'amour". Toujours deux catégories (moins de 16 ans et groupes), le premier prix de chacune étant d'une valeur de 150€uros. L'ensemble des œuvres sera ensuite présenté à la Médiathèque durant un mois. Alors tous à vos crayons et pinceaux !!!



LE COIN DES ASSOCIATIONS

Randonnées du Club Vosgien du Val de Meurthe Air comme Rando

Samedi 2 - 13h30 MFC. Circuit : Réhainviller 10 km (2h30)

Dimanche 10 - Sortie raquette dans les Vosges (places limitées)

Samedi 16 - 13h30 MFC. Circuit : Romain 11 km (3h00)

Samedi 23 - 13h30 MFC. Circuit : les bords de Meurthe 9 km (2h30)

Samedi 02 mars - 13h30 MFC. Circuit : Crevéchamps Le Grand Rozot 10 km (2h30)

Le programme détaillé est disponible à la CCVM. Renseignements : 03 83 71 43 62.

Jeudis 07 et 14 février dès 14h30 - Thés dansants

Organisés par Amitié-Partage, animés le 07 février par l'orchestre Benoit PRZYBYLA et par l'orchestre AMAL'GAMME le 14 février. Renseignements et réservations 03 83 75 91 62.

Entrée 7 euros. Maison des Fêtes et de la Culture.

Samedi 09 février - Bourse à la puériculture

Organisée par la Confédération Syndicale des Familles - Salle des Fêtes de Damelevières

Dépôt : vendredi 08 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 - Vêtements propres de printemps et d'été de 0 à 16 ans, en bon état, non démodés + lit, poussette, parc, jouets, livres...

Vente : samedi 09 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Retrait des invendus : lundi 11 de 14h00 à 18h00 (les invendus peuvent être donnés à des associations, renseignements sur place).

Mardi 19 février à 20h00 et Jeudi 21 février de 14h00 à 16h00 - Rencontres d'information

Organisées par la Confédération Syndicale des Familles et le Centre Technique Régional de la Consommation - Ancienne salle des Mariages de Damelevières. Deux rencontres tout public d'informations sur les dangers dans la maison. Entrée libre.

Dimanche 24 février à partir de 14h30 - Thé dansant

Organisé par l'AMFC. Entrée 7 euros (brioche comprise). Maison des Fêtes et de la Culture.

Mercredi 27 février de 10h00 à 11h00 - Conte

Les Amis de Georges proposent pour les 5 - 11 ans l'heure du conte à la Médiathèque l'Eau Vive. Inscriptions sur place aux heures d'ouverture.

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

L'accessibilité des transports et bâtiments publics pour tous en 2015, c'était ce que prévoyait la loi "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", dite loi Handicap votée en 2005.

Les règles d'accessibilité sont obligatoires depuis le 1er juillet 2007 et nombre de collectivités sont en retard du fait du coût engendré.

Pour notre commune, nous avons délocalisé la salle du Conseil au rez-de-chaussée, pour en permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite et handicapés.

Lors de chaque chantier, nous programmons les correctifs à effectuer. C'est ainsi que plusieurs ascenseurs sont prévus pour :

- la mise en conformité de Mirabelle-Ludothèque
- pallier à l'incompatibilité des flux utilisateurs et usagers de 4 structures différentes à la Maison des Associations et à l'école Jules Ferry
- la mise en conformité de la MFC où un espace musique est positionné au sous-sol et où l'espace restant sera aménagé dans un futur proche, les salles de la MFC étant occupées à 100%.

Sur le bâtiment €a Poste€ appartenant à la Commune, la rampe d'accès handicapés sera mise également aux normes.

Pour diminuer le coût de tous ces travaux, nous les avons présentés de façon globale pour les demandes de subventions. Ces travaux seront réalisés par tranches.



SÉCURISATION

Caméras sur la ville

Pour assurer davantage la sécurité des habitants, la décision d'installer un système intra-muros de vidéo protection par caméras a été prise, après débats en Commission d'urbanisme et en Conseil Municipal.

Aujourd'hui, certains essaient de faire peur aux habitants qui seraient €spionnés€ pendant que, dans le même temps, le Conseil Régional de Lorraine fait équiper les lycées de caméras !

Rappelons que l'installation sera réalisée par une société agréée, sous couvert des conseils de la Gendarmerie et sous contrôle de la Préfecture. Les caméras high tech, jour-nuit, pourront identifier les plaques minéralogiques. Seules les personnes habilitées consulteront les enregistrements, et en cas d'incident uniquement. Les enregistrements ne seront pas conservés dans la durée, et s'autodétruiront.

L'État par le canal du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) subventionne cet investissement de tranquillité publique qui coûtera moins cher qu'une police municipale souhaitée par l'opposition et à qui des moyens similaires devraient être apportés pour une réelle efficacité.



LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

Il paraît que c'est la crise ? Rassurez-vous, pas à Blainville !

Pendant que des Blainvillois circulent dans la pénombre, alors que tous les ans un budget est prévu pour améliorer l'éclairage public, **la municipalité, sans même prévoir d'en débattre en Conseil Municipal, prévoit de dépenser une fortune en nouvelles caméras pour espionner ses administrés** cette fois à tous les coins de rue : entrée de ville, rue Saint Antoine, Galliéni, P.Sépard, Landécourt... Sommes-nous à ce point en danger dans les rues de notre cité ?

Sachez que, pour l'éclairage public, alors qu'il était prévu en 2011 : 53 820 euros, **pas un euro n'a été dépensé à cet effet**. Le bilan 2012 n'est pas encore connu (prévu : 41000€uros) mais nous n'y voyons pas plus clair dans les rues à ce jour ! En revanche, le projet d'installation des nouvelles caméras s'élève, lui, à 108 416 euros€ (sans la maintenance !!!) alors qu'il en existe déjà une bonne dizaine à des points dits "stratégiques". **Quand va-t-on arrêter de dépenser l'argent public à tout va pour des projets dont l'utilité reste à prouver au détriment de l'indispensable ???**

De même, il est prévu 240 000 euros pour l'installation d'ascenseurs dans divers bâtiments publics. Bien sûr que l'accessibilité doit être une préoccupation majeure. **Pour autant, est-il, par exemple, indispensable et urgent de rendre accessible, en ascenseur, le sous-sol de la MFC ?**

Ces nouveaux projets démontrent une nouvelle fois :

- la légèreté avec laquelle l'équipe majoritaire dépense sans compter les deniers publics,
- le manque de discernement pour définir les réelles priorités pour aménager la ville,
- l'annonce de beaucoup de «beaux» projets bien onéreux pour bien peu de réalisations essentielles à la vie des Blainvillois.

Mais rassurez-vous, et ce n'est pas une plaisanterie, la ville va embaucher un ... ingénieur pour mettre en œuvre toutes les prévisions de travaux.

Qui a dit que nous étions en pleine crise ? Qui a dit qu'il fallait réduire les dépenses publiques ?

CHEZ NOS VOISINS

Dimanche 10 février - Loto de la Saint-Valentin

Ouverture des portes à 13h00, salles des fêtes de Damelevières, animé par Françoise et Bruno, organisé par le Comité des Fêtes.

Vendredi 15 février - Film conférence

"Sahara - sur la route des caravanes", présenté par Jean-Pierre VALENTIN. Organisé par le Comité des Fêtes. Espace Nelson Mandela, 20h30, entrée gratuite.

Du vendredi 22 au dimanche 24 février - 19ème salon de la maison

Organisé par le Comité des Fêtes. De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, salle des fêtes et chapiteau, entrée libre.

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 17 janvier 2013

Madame le Maire soumet ensuite le compte-rendu du Conseil Municipal précédent à l'approbation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des votants (5 abstentions).

1 _ Admission en non valeur

Après discussion, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'admission en non valeur de titres sur le budget Bergamote et sur la caisse des écoles, ceci à la demande de la trésorerie.

2 _ Décision modificative n°1 Pôle Bergamote – Mirabelle

La demande de décision modificative sur le budget Bergamote – Mirabelle est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 _ Décision modificative n°2 Commune de Blainville-sur-l'Eau

La décision modificative permettant la réalisation d'opération d'ordre pour intégrer des études aux comptes de travaux et permettre le dernier reversement du FNGIR est adoptée à la majorité (1 abstention).

4 _ Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR

À la majorité (5 voix contre) le Conseil Municipal émet un avis favorable à la sollicitation de l'Etat au titre de la DETR sur 4 projets distincts :

- Accessibilité des bâtiments publics, répondant ainsi aux objectifs fixés par la loi n°2005-102 du 11 janvier 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Sont concernés la Médiathèque, la Maison des Associations, l'École Jules Ferry, la Maison des Fêtes et de la Culture, La Poste.
- La construction d'une structure périscolaire s'intégrant dans l'ambitieux projet municipal décliné sous l'appellation "MACARON", l'actuel bâtiment dit "Le Rampeux" étant un équipement en fin de vie, et ne répondant plus aux exigences environnementales propres aux nouveaux bâtiments publics.
- L'opération dénommée "MACARON" répondant à plusieurs objectifs dont celui du développement des activités socioculturelles sur le territoire et l'optimisation de l'utilisation des locaux publics, Blainville-sur-l'Eau drainant une population dépassant largement le ban communal.
- L'aménagement du premier étage de la Mairie, ceci pour la bonne organisation de ses services et l'accueil du public.

5 _ Convention de passage concernant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R)

Suite à la demande du Conseil Général 54, il convient d'annuler et remplacer la délibération de convention de passage selon les termes évoqués. Après consultation, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette modification.

6 _ Participation exceptionnelle de la collectivité lors du départ (retraite – mutation) des agents municipaux.

Le Conseil Municipal, après discussion, à la majorité (5 contre) valide cette participation.

7 _ Information concernant la demande de subvention des caméras de vidéo-protection

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Par correspondance du 17 avril 2012, le lieutenant-colonel DUBUIS, commandant de groupement de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle à Nancy (54) a été officiellement saisi pour réaliser un diagnostic de sûreté au bénéfice de la Maire de Blainville-sur-L'Eau.

Cette demande est la conséquence d'actes de malveillances et de dégradations commis sur des points stratégiques de Blainville-sur-L'Eau.

L'objectif municipal est de proposer la sécurisation du centre-ville doté de nombreux commerces ainsi que la zone artisanale du DOUAIRE.

L'installation des caméras de vidéo-surveillance (high-tech, jour/nuit, 24h/24h) se fera en fonction des besoins de la commune.

Si un incident notoire devait se produire (agressions, cambriolage...), un agent habilité se chargera de visualiser les images.

Dans le cas contraire, les images sont détruites.

8 _ Questions et informations diverses

Madame le Maire informe :

- de la signature de l'avenant à la convention d'adhésion "prévention et santé au travail" avec le Centre de Gestion 54,
- du résultat positif des marchés passés générant des économies substantielles (plus de 50 000 euros pour le marché des assurances notamment),
- du projet porté par ICF de création de 18 logements et d'une salle polyvalente sur le site "La Blainvilloise". Après appel à maître d'œuvre, plusieurs candidats sont actuellement présélectionnés. Il faut espérer un dépôt de permis de construire pour cet été.

Madame le Maire propose le vote d'une motion de soutien qui serait adressée au Conseil Régional de Lorraine sur la possible création d'un atelier de maintenance des rames TER- REGUIOLIS sur le site SNCF de Damelevières. Le Conseil approuve à l'unanimité cette démarche.

Après avoir rappelé les dates des prochaines manifestations, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance.

CITOYENNETE

Rappel de l'Arrêté Municipal du 30 juillet 2010

Article 8 : Neige et verglas

En période hivernale, les riverains sont tenus de balayer la neige et de casser la glace devant leur habitation, sur les trottoirs ou banquettes, jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. S'il n'existe pas de trottoir, le balayage et le cassage de la glace doivent se faire sur un espace de 1,50 mètre à partir du mur de façade ou de clôture. La neige et la glace doivent être mises en tas par leurs soins, de manière à ne pas gêner la circulation.



Il est interdit de déposer sur la voie publique de la neige ou de la glace provenant des cours, des jardins ou de l'intérieur des propriétés.

Il est également interdit en période hivernale de faire couler de l'eau sur la voie publique et tout autre lieu de passage des piétons.

Quand la circulation est rendue difficile par la glace, la neige glacée ou le verglas, les riverains sont tenus de disperser en quantité suffisante au droit de leur propriété ou bien loué, local administratif ou commercial, du sel, du sable, ou tout autre produit propre à faciliter la circulation et assurer la sécurité des piétons.

Merci à nos agents municipaux qui ont assuré le service de déneigement et de salage des voiries à la satisfaction d'une très grande majorité de blainvillois. Le salage des voiries est réalisé en fonction de priorités liées notamment aux axes de circulation des transports scolaires.

MUNICIPALITE

Que coûtent nos employés ?

Masse salariale : charges de personnel et assimilés

	2011	2012
Commune	1 565 407,78	1 603 070,05
P'tits Mousses	178 484,70	167 349,05
Bergamote-Macaron	573 580,29	575 520,55
Totaux	2 317 472,77	2 345 939,65



Notre Commune a donc dépensé 2 345 939,65 euros pour les salaires 2012, charges comprises, soit un différentiel de +28 466,88 euros, soit +1,2% par rapport à l'année précédente.

Notre gestion reste donc saine malgré une augmentation du coût de la vie, du glissement vieillesse et technicité (GVT), de l'augmentation du temps de travail des agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) permettant ainsi l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants en périscolaire, l'ouverture de nouvelles classes à l'École Municipale d'Enseignements Artistiques, l'embauche d'un agent supplémentaire au temps partagé entre les crèches P'tits Mousses et Bergamote pour répondre à la réglementation, ainsi que des embauches à contrat à durée déterminée pour assurer les remplacements d'agents en maladie ou congés de maternité dans les différents services.

A votre service, ce sont 83 agents, ce qui correspond à 70.5 Équivalent Temps Plein.

MANIFESTATION

NaturaPassion

A l'occasion de la sa biennale, du 9 au 10 mars 2013 à la MFC, l'association NaturaPassion met en place un concours de dessin sur le thème du jardin. Les productions respecteront le format A4, toutes les techniques de réalisation sont possibles. Veuillez mentionner au dos, votre nom, prénom, année de naissance et adresse. A déposer avant le 4 mars chez M. CIMON, 27 rue de la gare à Damelevières. Les visiteurs de la manifestation, par leur vote, désigneront les gagnants. Pour tous renseignements : 03 83 74 33 07.

NOUVEL AN

Pour la première fois, le Comité des Fêtes de Blainville-sur-l'Eau organisait le 31 décembre 2012 une soirée de réveillon à la Maison des Fêtes et de la Culture. Et pour cette première, le public avait répondu à l'appel puisque la salle affichait complet. Basée sous le signe de la magie, la scène a vu se succéder, en plus de l'orchestre chargé de l'animation musicale, plusieurs prestidigitateurs, mentalistes et autres spécialistes du close-up, pour le plus grand plaisir des convives. Au final, et même si les organisateurs ont relevé quelques dysfonctionnements dus principalement aux différents prestataires sollicités, le Comité des Fêtes a décidé de renouveler l'opération l'an prochain, mais en mettant cette fois tout son savoir-faire dans l'organisation, savoir-faire maintes fois éprouvé lors, par exemple, des soirées Cabaret, réputées pour leur réussite systématique. Et ils nous l'ont prédit, l'an prochain, le passage de la nouvelle année se fera dans la plus grande allégresse.



VACANCES D HIVER

Neige à Macaron

Macaron enfile ses habits d'hiver (et divers) et se prépare à quelques moments Minoubliables lors des vacances à venir qui auront lieu du 25 février au 8 mars. Basées sur le thème des sports d'hiver (et divers), les activités promettent des journées bien remplies et particulièrement amusantes. Découverte de la faune et la flore montagnardes, sortie à la patinoire, fabrication de bonhomme de neige (sans neige), et pratique de nombreux sports de plein air (sport d'hiver ou autres)... les petits comme les grands découvriront la joie des pistes et des sommets enneigés, parce qu'avec un peu d'imagination, on peut aller très loin !!

Stage à l'École Municipale d'Enseignements

Artistiques

Deux stages seront proposés, aux pratiquants et aux débutants. Du lundi 25 au mercredi 27 février, les élèves ayant au moins un an de pratique instrumentale pourront profiter d'un stage de perfectionnement de musique d'ensemble interdisciplinaire. Il s'agira de découvrir les musiques d'ensemble (musique de chambre, du duo au sextor, atelier de musiques actuelles...) tout en approfondissant la technique instrumentale.

Les lundi 4 et mardi 5 mars, le stage proposera de découvrir l'univers du théâtre (placement de la voix, respiration, expression des sentiments...) et de confirmer le plaisir de chanter (élargir l'écoute, trouver sa voix au sein d'un groupe, apprentissage de chants...). L'ensemble des informations est à retirer à l'école, au 03 83 75 72 23.



VOS SORTIES A VENIR

Et si on allait au cinéma
Le CCAS propose, en lien avec le cinéma Impérial de Lunéville, une séance exceptionnellement le
MARDI 19 FÉVRIER
à 17h30

4,50 €
la place à régler au moment de l'inscription. Le transport sera organisé en fonction du nombre de participants.
SÉANCE OUVERTE À TOUS adultes et enfants

4 POTES 4 PATTES LE JACKPOT!
TURF

INSCRIPTIONS EN MAIRIE
lundi 18 février
de 15h00 à 17h00

BLAINVILLE MAISON DES FÊTES ET DE LA CULTURE
DIMANCHE 10 FÉVRIER 2013
15 HEURES ENTRÉE LIBRE

CONCERT
ORCHESTRE MUSAÏK'HARMONIE
ET L'HARMONIE NANCÉIENNE

Exceptionnellement, la séance de cinéma proposée par le CCAS aura lieu un mardi. Il n'y aura donc qu'un seul jour d'inscription, le lundi 18 février de 15h00 à 17h00.